# CONTRAT DE DE PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

#### Entre:

## La société ANDRO-DEV, SARL

Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 987 654 321 Siège social : 6 impasse des deux cousins, 75017 Paris

Représentée par M. Christ BAGNEGUE, Gérant N° TVA intracommunautaire : FR 76 987 654 321

Ci-après désignée "le Prestataire"

### ET

## La société AUTO-ÉCOLE CASTELLANE, SARL

Immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 123 456 789 Siège social : 14 avenue de la Castellane, 13006 Marseille

Représentée par M. Mathieu OGE, Gérant

N° TVA intracommunautaire: FR 32 123 456 789

Ci-après désignée "le Client"

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le Prestataire s'engage à développer une application logicielle sur mesure permettant :

- La gestion administrative complète (élèves, moniteurs, véhicules)
- La planification et suivi des leçons de conduite
- La gestion des examens théoriques et pratiques
- Le suivi financier (paiements, facturation)
- L'interface responsive (ordinateur, tablette, mobile)

#### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS**

## 2.1 Prestataire:

- Développement selon les spécifications techniques annexées
- Livraison dans un délai de 4 mois
- Formation des utilisateurs (2 sessions incluses)
- Maintenance corrective incluse pendant 12 mois

• Documentation technique et utilisateur complète

#### 2.2 Client:

- Fournir l'ensemble des données nécessaires
- Désigner un référent technique unique
- Effectuer les tests de validation dans les délais
- Payer conformément à l'échéancier

**ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES** 

• Montant total: 12 000 € HT (14 400 € TTC)

• Échéancier:

- 30% (3 600 €) à la signature
- 40% (4 800 €) à mi-parcours (livraison version bêta)
- 30% (3 600 €) à la livraison finale
- Pénalités :
  - 1,5% du montant total par semaine de retard (Prestataire)
  - 15% du montant dû après 30 jours de retard (Client)

ARTICLE 4 - Délais de réalisation

La prestation débutera le 02/02/2025 et devra être achevée au plus tard le 04/05/2025.

Un calendrier prévisionnel est annexé au contrat.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Cession complète des droits au Client après paiement intégral
- Licence perpétuelle pour les composants tiers
- Code source fourni avec documentation technique

**ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNÉES** 

- Hébergement des données en France (RGPD)
- · Chiffrement des données sensibles
- Sauvegardes quotidiennes

Conservation des données : 5 ans après fin de contrat

## **ARTICLE 7 - RÉSILIATION**

- 6.1 Résiliation possible après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours 6.2 En cas de résiliation :
  - Remboursement au prorata des prestations non réalisées
  - Transmission des éléments déjà produits
  - Effacement des données conformément au RGPD

## **ARTICLE 8 - GARANTIES**

7.1 Garantie de conformité: 24 mois

7.2 Garantie décennale pour les vices cachés

7.3 Assistance technique : 9h-18h du lundi au vendredi

#### **ARTICLE 9 - LITIGES**

8.1 Médiation obligatoire (CMAP) avant action en justice

8.2 Tribunal compétent : Tribunal de Commerce de Paris

8.3 Droit applicable : droit français

Fait à Paris, le 12/01/2025 En deux exemplaires originaux

## **Pour ANDRO-DEV**

[Signature + cachet]
Christ BAGNEGUE, Gérant

## Pour AUTO-ÉCOLE CASTELLANE

[Signature + cachet] Mathieu OGE, Gérant